



## **Guide pratique de la piscine particulière L'essentiel à retenir avant d'acheter une piscine !**

Un document offert par le site [Piscine-pratique.fr](http://Piscine-pratique.fr)

Pour des informations complètes sur l'ensemble des questions traitées dans ce document synthétique, rendez-vous sur [Piscine-pratique.fr](http://Piscine-pratique.fr)

## L'installation : Quelle piscine choisir ?

2 familles principales sont sur le marché :

- **Les piscines dites « prêtes à monter » : Elle sont peu chères à l'achat puisqu'elles sont livrées en kit. Ces piscines sont réservées uniquement aux bons bricoleurs.**

### **Les piscines hors sol**

Sous le terme générique « hors sol » se cache un grand nombre de piscines. Elles ont toutes pour particularité de se poser sur le sol pour les plus simples ou d'être semi-enterrées pour les plus élaborées.

**Leurs atouts** : Un coût limité (entre 900 à 10 000 €) ; Une installation rapide (de 2 à 5 jours) et tout terrain (pas de gros terrassements à prévoir) ; Elles sont démontables donc aucune répercussion sur votre feuille d'impôts !

**Leurs contraintes** : Aucune

Pour en savoir plus : <http://www.piscine-pratique.fr/piscine-hors-sol.htm>

### **Les piscines en kit à enterrer**

Aussi appelés piscines modulaires, elles présentent d'une part un ensemble d'éléments préfabriqués de structure, un revêtement d'étanchéité et de finition (espace de baignade) et un groupe de filtration pour assurer le traitement de l'eau.

**Leurs atouts** : Un coût raisonnable (de 4 000 à 14 000 €) ; Elles sont démontables donc aucune répercussion sur votre feuille d'impôts !

**Leurs contraintes** : Complexes à monter ; Requierent un terrain adéquat (le plus plat possible).

Pour en savoir plus : <http://www.piscine-pratique.fr/kit-piscine.htm>

- **Les piscines dites « prêtes à plonger » : Beaucoup plus chères à l'achat, elles sont installées par des professionnels. Ces piscines sont pérennes. Plus imaginatives en terme de formes, elles sont aussi plus gourmandes en eau et de plus, elles sont imposables.**

### **Les piscines coque polyester**

Une piscine coque polyester repose sur une structure réalisée d'un seul tenant pour plus de rigidité et teintée dans la masse. Cette méthode de fabrication implique une livraison en un seul bloc. L'installation se fait dans une fosse préalablement creusée au fond parfaitement plat et parfaitement drainé. Une fois la coque en place dans sa fosse, elle est fixée par le béton de scellement des margelles.

**Leurs atouts** : Un coût accessible (de 12 000 et 30 000 € hors terrassement) ; Une installation rapide (environ 2 jours hors temps du terrassement) ; Des formes variées et une fiabilité dans le temps.

**Leurs contraintes** : Des dimensions limitées : La coque polyester étant livrée d'un seul bloc sur un camion, elle doit restée transportable ; Non démontable : Une réévaluation à la hausse de la taxe foncière est à prévoir.

Pour en savoir plus : <http://www.piscine-pratique.fr/coque-polyester.htm>

### **Les piscines maçonnées**

Les piscines maçonnées sont les Rolls du marché de la piscine.

**Leurs atouts** : Une construction pérenne : Les piscines maçonnées reposent sur des armatures ultra-solides gage de longévité. Personnalisables à l'envie : Ces piscines permettent toutes les fantaisies en terme de formes et de revêtements.

**Leurs contraintes** : Un coût conséquent (à partir de 15 000 €) ; Une mise en oeuvre longue et complexe : La création d'un bassin maçonné requiert des

compétences très particulières. Comptez au minimum 15 jours pour la réalisation après obtention d'un permis de construire pour les bassins couverts ou d'une déclaration de travaux pour les bassins non couverts de moins de 100 m2. Non démontable : Une réévaluation à la hausse de la taxe foncière est à prévoir.  
Pour en savoir plus : <http://www.piscine-pratique.fr/macon.htm>

**A lire aussi sur Piscine-pratique.fr :**

Choisir un prestataire ? <http://www.piscine-pratique.fr/piscinier.htm>

Quand construire ? <http://www.piscine-pratique.fr/quand.htm>

Sur quel terrain ? <http://www.piscine-pratique.fr/terrain.htm>

Permis et autorisations : <http://www.piscine-pratique.fr/permis.htm>

## L'entretien : Quels équipements choisir ?

### Quelle filtration ?

Deux concepts principaux se partagent le marché :

- **la filtration dite traditionnelle** reposant sur un réseau de tuyauterie complet, des filtres (à sable, à cartouche, à diatomée) et un local technique). L'eau est aspirée par des prises d'eau multiples qui sont généralement décomposées en un skimmer, des goulottes, un déversoir et des bondes de fond. Une fois aspirée par une pompe, l'eau transite dans un filtre pour être débarrasser de ses impuretés avant d'être refoulée dans le bassin.
- **la filtration monobloc** aussi appelée filtration hors bord qui se pose sur le bord du bassin en cavalier. Elle remplace en un seul bloc le réseau de tuyauteries, le filtre, la pompe et le local technique des installations traditionnelles. Le bloc compact se pose au niveau de la margelle en partie immergée sous le niveau d'eau. Comme ce système est « hors bord », il peut s'ajouter à la piscine même après sa construction.

Pour en savoir plus : <http://www.piscine-pratique.fr/filtration.htm>

### Quelle pompe de piscine ?

La pompe de piscine se charge de mettre en œuvre la circulation d'eau. C'est elle qui met l'eau en mouvement afin qu'elle soit filtrée en permanence. Elle aspire l'eau par les différentes prises d'eau (skimmers, débordements, bondes, bacs tampons), la fait passer au travers d'un filtre et la réinjecte par les buses de refoulement. On estime que la totalité de l'eau d'un bassin doit être filtrée en moins de 6 heures. Pour déterminer le débit de la pompe, il suffit donc de diviser le volume d'eau du bassin par 6. En règle générale, le calibrage de la pompe est majoré de 20 à 30% pour tenir compte des facteurs de contraintes (éloignement du local technique, présence de coudes dans la tuyauterie...).

Pour en savoir plus : <http://www.piscine-pratique.fr/pompe.htm>

### Robots autonomes ou aspirateurs automatiques ?

**Pour une piscine propre et débarrassée de toutes impuretés, plus besoin de s'échiner sur le nettoyage : des machines se chargent de la corvée !**

4 technologies distinctes se partagent le marché :

- **Les nettoyeurs hydrauliques à aspiration** : Ultra simples et peu chers ces nettoyeurs utilisent pour fonctionner l'énergie du système de filtration de la piscine. Ils se raccordent sur le skimmer ou la prise de balai. La pompe aspirante se déplace automatiquement de façon aléatoire. Pour en savoir plus : <http://www.piscine-pratique.fr/nettoyeur-hydraulique.htm>
- **Les nettoyeurs hydrauliques à pression** : Comme les systèmes à aspiration, ce système est assez simple à installer pour un coût abordable. Ces nettoyeurs fonctionnent aussi avec l'énergie du système de filtration de la piscine. Ils se raccordent cette fois non plus sur l'aspiration mais sur le retour d'eau de la piscine (le refoulement). Le déplacement est automatique de façon aléatoire. Pour en savoir plus : <http://www.piscine-pratique.fr/nettoyeur-pression.htm>
- **les systèmes de nettoyage hydrauliques intégrés** : Ce système de nettoyage est entièrement intégré à la piscine lors de sa construction. Un réseau de buses de refoulement implantées à des endroits stratégiques (fond de la piscine, escaliers, parois) est actionné par électrovannes. L'eau est libérée sous pression sur les bords de la piscine dans un rayon de 1,5 à 2m. Les saletés une fois décollées et mises en suspension sont aspirées par le skimmer, le débordement ou la bonde de fond. La pompe de piscine doit être suffisamment puissante pour venir à bout des saletés.
- **les nettoyeurs électriques ou robots autonomes** : Une solution plus haut de gamme qui nécessite obligatoirement l'intervention d'un professionnel pour un coût bien plus conséquent. Contrairement aux systèmes hydrauliques précédents, ces robots sont indépendants du

système de filtration. L'énergie nécessaire au fonctionnement est électrique en basse tension (12 ou 14 V). Les déplacements sont rendus possibles par des chenillettes. Les déplacements ne sont plus aléatoires mais programmés. Pour en savoir plus : <http://www.piscine-pratique.fr/robot-nettoyeur.htm>

### Les bâches d'été et bâches d'hiver

La meilleure solution pour éviter que les salissures ne tombent dans l'eau est de couvrir le bassin, l'été avec une bâche à bulle et l'hiver avec une bâche d'hivernage.

#### Les bâches d'été

Les bâches d'été (aussi appelées bâches à bulles) sont en polyéthylène. En plus de leur objectif principal qui est de protéger la piscine des salissures, elles sont toutes transparentes pour mieux capter les rayons UV et ainsi réchauffer l'eau du bassin. Les bâches d'été ont également pour objectif de limiter l'évaporation de l'eau pendant les grandes chaleurs. La bâche d'été s'installe directement contre l'eau, bulles en dessous. Elle flotte donc et ne peut en aucun cas se substituer à un dispositif de sécurité. Comptez entre 30 et 150 euros pour les plus complexes (formes spécifiques).

#### Les bâches d'hiver

Les bâches d'hiver sont en PVC opaque. Elles sont toutes étanches à l'eau et à l'air. Leur consistance opaque permet de bloquer le processus de photosynthèse favorisateur du développement des algues. Le fait qu'elles soient étanches protège le bassin de tous débordements en cas de forte pluie. Les bâches d'hiver sont fixées fermement au sol et non plus seulement posées sur l'eau comme les bâches d'été.

Pour en savoir plus : <http://www.piscine-pratique.fr/bache.htm>

### Les volets roulants

Les volets roulants ont les mêmes objectifs que les bâches d'été et d'hiver réunies auxquels s'ajoutent des propriétés sécuritaires normalisées et désormais obligatoires. Ils peuvent être en PVC, en polycarbonate ou autre polymère. Quand le volet est fermé, la surface de la piscine est totalement revêtue d'une couverture semi-rigide sur laquelle un enfant peut marcher sans danger. Il existe deux types d'installation :

- Soit le volet glisse sur l'eau (coffre immergé)
- Soit le volet glisse sur des rails émergés.

Dans les deux cas, l'enrouleur est motorisé (électrique ou solaire). Le déclenchement de l'enroulage et du déroulage se fait de façon sécurisée avec un système à clé ou à télécommande.

**Leurs atouts :** Une sécurité optimale (Quand le volet est déroulé, la surface du bassin est totalement recouverte). Une étanchéité totale idéale contre les salissures ; Une mise en oeuvre très facile : Il suffit de presser un bouton ou d'actionner une clé pour couvrir et découvrir le bassin.

**Leurs contraintes :** Pour les piscines standards seulement : Les bassins aux formes courbes et irrégulières ainsi que les bassins trop larges (plus de 15 mètres) ne peuvent être équipés de ce système ; Un coût élevé (entre 4 000 et plus de 9 000 euros).

Pour en savoir plus : <http://www.piscine-pratique.fr/volet-roulant.htm>

## Le traitement : Quels procédés de désinfection choisir ?

### Le chlore

C'est le produit le plus utilisé dans le traitement chimique des piscines familiales. Ce désinfectant très efficace vient à bout des bactéries, des virus, des champignons, des déchets organiques amenés par les baigneurs ou l'environnement de la piscine. L'autre grand avantage du chlore est qu'il a aussi un pouvoir de rémanence. En effet, non seulement il purifie l'eau, mais il détruit également les germes au fur et à mesure de leur apparition. A cela s'ajoutent de très bonnes propriétés algicides dans une utilisation préventive.

**Ses atouts** : Peu cher : Un seul galet par semaine suffit. Facile d'utilisation : Les galets unidoses sont très pratiques à utiliser.

**Ses contraintes** : Irritant pour la peau le chlore nécessite un stabilisant pour conserver les qualités de désinfectant dans le temps.

Pour en savoir plus : <http://www.piscine-pratique.fr/chlore.htm>

### Le brome

Comme le chlore, le brome est un désinfectant puissant. Dénué d'effets irritants et inodore, sa mise en oeuvre est plus chère que le chlore. Il vient à bout des bactéries, des virus, des champignons, des déchets organiques amenés par les baigneurs ou l'environnement de la piscine. Comme le chlore également, le brome a un pouvoir de rémanence. A cela s'ajoutent de très bonnes propriétés algicides dans une utilisation préventive.

**Ses atouts** : Doux et inodore : Le brome permet d'obtenir une eau parfaitement désinfectée sans aucun effets irritants pour la peau. Il est aussi inodore. Facile d'utilisation : Les dosages sont très pratiques à utiliser. Il ne nécessite pas de stabilisant. Efficace à températures élevées : C'est l'une des particularités du brome ce qui explique pourquoi il est le produit le plus utilisé dans les spas.

**Ses contraintes** : Cher à l'usage.

Pour en savoir plus : <http://www.piscine-pratique.fr/brome.htm>

### L'électrolyse au sel

C'est une alternative écologique au tout chlore. L'électrolyse du sel est une réaction chimique totalement naturelle. Elle fonctionne très simplement grâce à une cellule installée sur le circuit de filtration (l'électrolyseur). Au contact de l'eau le sel se transforme instantanément en hypochlorite de sodium autrement dit en chlore naturel. Ce chlore naturel détruit comme le chlore chimique les algues et les germes avec une grande efficacité avant de se retransformer en sel. L'électrolyse au sel repose donc sur un cycle perpétuel. Comptez 5 g de sel par litre d'eau à traiter.

**Ses atouts** : C'est un procédé naturel peu coûteux utilisable pour toutes les piscines.

**Ses contraintes** : L'eau est salée. Le pH est à surveiller régulièrement.

Pour en savoir plus : <http://www.piscine-pratique.fr/electrolyse-sel.htm>

### L'électrolyse Cuivre-Argent ou ioniseur

L'électrolyse cuivre-argent repose sur le procédé dit d'électro-physique. Le procédé s'appuie sur un appareil appelé électrolyseur, ou encore ioniseur ou ionisateur. Cet appareil s'installe sur le système de filtration entre le filtre à sable et le retour d'eau. Il se compose d'électrodes cuivre-argent soumises à un courant continu de faible voltage et d'un microprocesseur pour contrôler la teneur en ions dans l'eau. Au contact de l'eau, les électrodes produisent selon les besoins de l'hydroxyde de cuivre (floculent), mais aussi un dégagement d'ions cuivre (fongicide et algicide) et d'ions argent (désinfectant).

**Ses atouts** : Un procédé naturel qui reste efficace sur les eaux à pH élevé, utilisable sur toutes les piscines. Economique et pratique : L'électrolyse cuivre argent ne nécessite qu'un faible investissement de démarrage (achat du ioniseur).

**Ses contraintes** : Nécessite un oxydant (du chlore en très faible quantité). Salissant par pH élevé (les ions-cuivre se déposent et créent des taches brunes sur le liner.)

Pour en savoir plus : <http://www.piscine-pratique.fr/ioniseur.htm>

### Les ultra-violet

Le traitement est assuré par un appareil appelé stérilisateur UV. Il est installé sur le système de filtration, après le filtre. Cet appareil génère des rayons ultraviolets de type C au sein d'une chambre de traitement où l'eau circule en couche mince. Les rayons UV C agissent directement au coeur de l'ADN des germes en perturbant leurs métabolismes jusqu'à leurs destructions totales. Le système est efficace sur les germes mais aussi sur les champignons, les moisissures et les algues.

**Ses atouts** : 100% naturel et 100% confortable (eau inodore et non irritante) ce procédé est économique et simple d'utilisation.

**Ses contraintes** : Peu préconisée par les grands pisciniers donc assez difficile à se procurer. Attention : Des matériels peu chers mais aussi peu fiables sont sur le marché : avant de les acheter comparez !

Pour en savoir plus : <http://www.piscine-pratique.fr/uv.htm>

### L'ozone

Le traitement désinfectant de l'eau est assuré par un appareil spécial appelé ozoniseur. Cet appareil transforme l'oxygène (O<sup>2</sup>) en ozone (O<sup>3</sup>) en brisant la molécule d'oxygène. Les matières organiques, les bactéries, les germes et les virus sont instantanément détruits au contact de l'ozone. Et comme la nature étant bien faite, le nombre impair, instable qui est généré cherche à se recombinaison en nombre pair... L'ozone se retransforme donc de lui même en oxygène à la fin du cycle. L'ozoniseur est installé sur la filtration, après le filtre et derrière la pompe.

**Ses atouts** : Une eau saine et limpide sans aucune agression pour la peau ; Un procédé 100% naturel et 100% automatique : L'ozoniseur est en fonctionnement en permanence. Plus besoin donc de vérifier le pH régulièrement !

**Ses contraintes** : La désinfection est partielle et doit être associée à des produits chlorés.

Pour en savoir plus : <http://www.piscine-pratique.fr/ozone.htm>

### Le PHMB

Le PHMB est le seul vrai produit rival du chlore. Sa molécule chimique est dérivée d'un antiseptique : la biguanide particulièrement efficace puisqu'elle est utilisée depuis bien longtemps dans la désinfection des lentilles de contact. Neutre et d'une grande stabilité, cette molécule ne génère aucun dérivés gênants tels que les chloramines ou le stabilisant.

**Ses atouts** : 100% doux et confortable, le procédé offre une stabilité record pour une maintenance facilitée .

**Ses contraintes** : Plus cher à l'achat que le chlore du fait de sa formulation plus complexe, le PHMB est un produit rare et donc difficile à trouver. Il est inefficace contre les algues et incompatible avec le chlore et le brome.

Pour en savoir plus : <http://www.piscine-pratique.fr/phmb.htm>

### L'oxygène actif

L'oxygène actif se présente sous la forme de comprimés à mettre dans l'eau de baignade. Le produit permet une désinfection efficace de l'eau, ainsi que l'oxydation des impuretés organiques. Les bactéries, champignons, virus et algues sont détruits. Les comprimés restent efficaces environ trois semaines après avoir été versé dans l'eau.

**Ses atouts** : 100% confortable et 100% écologique ce procédé est aussi 100% performant et compatible avec le chlore et le brome.

**Ses contraintes** : L'oxygène actif ne résiste pas à des températures élevées. Son emploi se limite aux piscines standards (pas plus de 60 m<sup>3</sup>).

Pour en savoir plus : <http://www.piscine-pratique.fr/oxygene.htm>

## **Sécurité : Quels dispositifs de protection choisir ?**

4 grandes familles de protection sont autorisées :

### **Les barrières**

Les modèles homologués doivent être soit en bois, en métal, en plastique, en verre, en textile ou en treillis plastiques. Elles doivent être d'une hauteur d'au moins 1,10 m et résister à des chocs équivalant à un poids de 50 Kg. La fixation au sol doit être solide. Toutes les barrières doivent présenter un portillon d'accès équipé d'un système de déverrouillage nécessitant au moins deux actions sur le système pour le libérer. Les prix varient de 1000 à 11000 € selon les modèles et les proportions du bassin à ceinturer.

Pour en savoir plus : <http://www.piscine-pratique.fr/barriere-piscine.htm>

### **Les alarmes**

Deux systèmes distincts sont homologués. Le système dit de détection périmétrique détecte tout franchissement du périmètre de protection autour du bassin et déclenche immédiatement un dispositif d'avertissement d'alerte (sirène). Le système dit de détection d'immersion détecte toute immersion à partir de la margelle d'un très jeune enfant à partir de 6 kg, et l'immersion d'une marche ou d'un échelon d'un enfant à partir de 8 kg et l'immersion d'un enfant à partir d'une pente douce inclinée à 30% à partir de 8 kg. Il est relié à un système d'avertisseur sonore. Les tarifs varient de 800 à 3000 € pour les modèles périmétriques et de 400 à 900 € pour les modèles à immersion.

Pour en savoir plus : <http://www.piscine-pratique.fr/alarme-piscine.htm>

### **Les abris**

Les modèles homologués doivent être soit en bois métal, e plastique ou en verre. Ils doivent être construits de façon à empêcher l'intrusion d'un jeune enfant par enjambement, escalade ou par ouverture des moyens d'accès. Lorsque l'abri comporte des éléments mobiles (abris télescopiques ou relevables) ces éléments doivent comporter un système de blocage à l'épreuve des enfants. 5 grandes familles d'abris sont présentes sur le marché : les abris hauts fixes ou véranda (de 8 000 € à 30 000 € voire plus) ; les abris télescopiques (de 8 000 € à 15 000 €) ; les abris bas relevables (de 8 000 à 22 000 €) ; les abris amovibles (Moins de 8 000 €) et les abris gonflables (autour des 1 000 €).

Pour en savoir plus : <http://www.piscine-pratique.fr/abris-piscine.htm>

### **Les couvertures**

Les modèles homologués doivent résister au franchissement d'un adulte de 100 Kg et ne pas permettre à un jeune enfant de pouvoir passer en dessous, ni de s'enfoncer en marchant dessus. Selon les modèles les couvertures peuvent être rigides ou semi-rigides Les tarifs d'une couverture simple se situent entre 1200 et 5000 € et entre 4000 à 9000 € pour un volet roulant.

Pour en savoir plus : <http://www.piscine-pratique.fr/couverture-piscine.htm>